

CONSTRUIRE UNE POLITIQUE HANDICAP : OUTILS ET MÉTHODE

Jeudi 26 mars 2026, 16h30



Un webinaire présenté par :




Pierre Jolidon
Consultant Amnyos



Marc De Guerrier De Dumast
Directeur Territorial au Handicap



Claire Chubilleau
Directrice des Ressources Humaines
Département du Tarn





Sommaire

1. Introduction
2. Présentation des **outils à disposition** (autodiagnostic, guide méthodologique)
3. Proposition d'une **méthodologie** adaptable aux employeurs publics et privés
4. Conclusion



1/ Présentation des outils à disposition

1.1 L'autodiagnostic du FIPHFP et de l'Agefiph

1.2 Le guide « Elaborer et évaluer sa politique handicap »



L'autodiagnostic du FIPHFP et de l'Agefiph

- Gratuit, anonyme et simple d'utilisation, **l'Autodiagnostic Emploi & Handicap** permet, en **moins de 20 minutes** de :
 - Faire un état des lieux global avant de démarrer une démarche pour construire une politique handicap structurée,
 - Pouvoir évaluer chaque année sa progression et ainsi piloter son engagement inclusif,
 - Se situer par rapport à d'autres employeurs de son territoire, de sa taille, de son secteur d'activité ou du versant de la Fonction publique,
 - Partager un outil commun entre acteurs publics et privés
- **Co-construit de manière partenariale** par le FIPHFP et l'Agefiph, l'outil a été mis en ligne en janvier 2026.



L'autodiagnostic du FIPHFP et de l'Agefiph






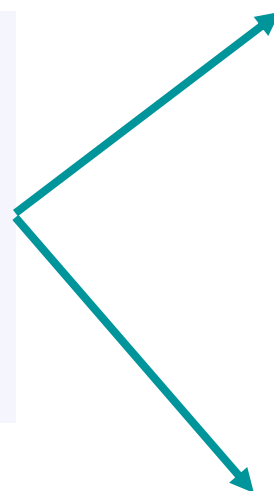
et devient plus simple, plus intuitif.



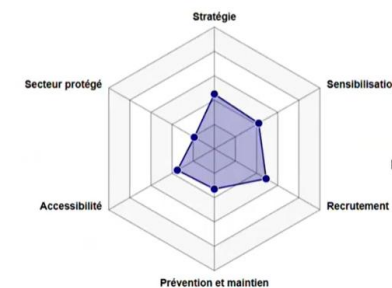
L'autodiagnostic du FIPHFP et de l'Agefiph

L'autodiagnostic en 3 étapes :

-  J'évalue l'état actuel de mes actions handicap pour progresser à mon rythme.
-  Je définis mes actions handicap à travers des ressources et des exemples d'actions concrètes.
-  Je poursuis avec un accompagnement dans la mise en place de mes actions.



Bilan de mon autodiagnostic



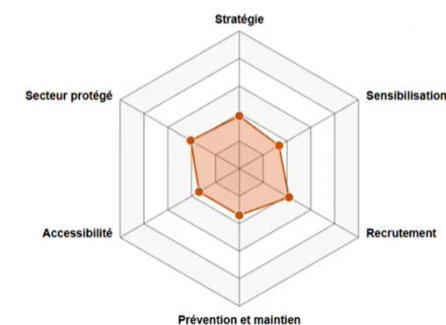
Mes points forts

- Recrutement
- Stratégie
- Sensibilisation

Mes points d'amélioration

- Secteur protégé
- Prévention et maintien
- Accessibilité

Comparer ma structure



Principaux points forts

- Recrutement
- Secteur protégé
- Stratégie

Points à améliorer

- Sensibilisation
- Accessibilité
- Prévention et maintien



1/ Présentation des outils à disposition

1.1 L'autodiagnostic du FIPHFP et de l'Agefiph

1.2 Le guide « Elaborer et évaluer sa politique handicap »



Une collection de guides et d'outils à votre disposition





Présentation des objectifs du guide et vue d'ensemble

- Un **guide**...
 - A visée **méthodologique**
 - Qui **s'adresse à tous les employeurs**, quelle que soit leur taille ou leur fonction publique
 - Pour **évaluer** sa politique ou handicap
 - Ou pour la **construire**
 - Qui intègre le volet **conventionnement**
 - Tenant compte **des dernières évolutions** du FIPHFP

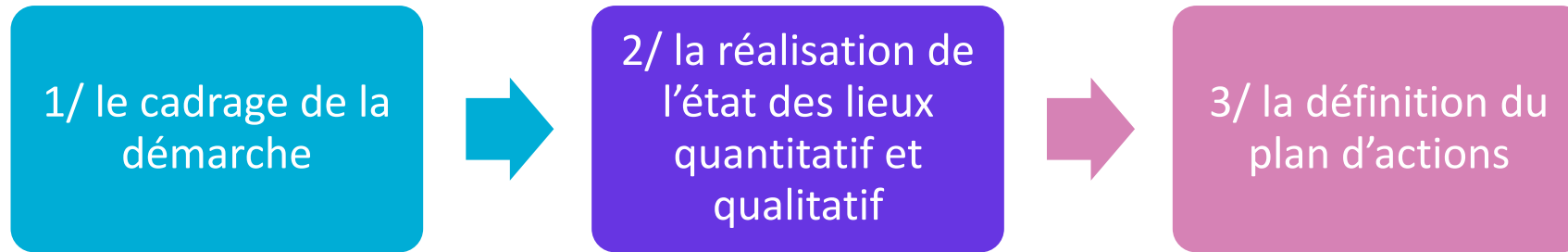
The collage displays the cover of the 'Guide méthodologique : Élaborer et évaluer une politique handicap dans la Fonction publique' and several internal pages. The cover features the FIPHFP logo and the 20th anniversary of the '20 ans de mobilisation HANDICAP FONCTION PUBLIQUE'. The internal pages include:

- A page titled 'Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique' with a list of stakeholders and roles.
- A page titled '3.3 Établir les projections financières de l'employeur comme du FIPHFP (en cas de conventionnement)'. It explains that the financial plan must be complex and technical, and lists eight axes for financial reasoning:
 - Axe 1: Le recrutement des travailleurs en situation de handicap et statutaire et apprentissage
 - Axe 2: Le reclassement et la reconversion des personnes déclarées incapables
 - Axe 3: Le maintien dans l'emploi
 - Axe 4: La formation des agents et des salariés en relation avec les bénéficiaires de l'insertion de handicapés
 - Axe 5: L'information et la sensibilisation du handicap de l'ensemble des collaborateurs
 - Axe 6: L'accessibilité numérique
 - Axe 7: Actions (spectaculo) et forfait prime convention
 - Axe 8: Autres dispositifs de l'employeur pour valoriser les actions hors catalogue financées par ce dernier (uniquement)
- A page titled '2.1.2 Élaborer un « tableau de collecte » et centraliser les indicateurs clés', which lists six steps for data collection and centralization.
- A page titled 'Organiser des groupes de travail thématiques et pluridisciplinaires', detailing the composition and objectives of these groups.



Présentation des objectifs du guide et vue d'ensemble

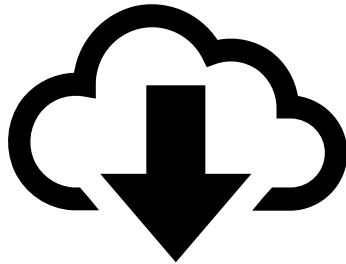
- Un document construit autour de **3 principales parties**, qui correspondent aux étapes de travail nécessaires :



- Le guide comprend en outre plusieurs **outils** et **documents utiles** en annexes :
 - Une plaquette d'information
 - Une trame de support de COPIL
 - Un modèle de tableau de collecte pour les indicateurs quantitatifs
 - Un modèle type de projet de politique handicap
 - Un document d'information sur le conventionnement
 - Etc.



Présentation des objectifs du guide et vue d'ensemble



- Un guide **téléchargeable** sur le site du FIPHFP !

https://www.fiphfp.fr/sites/default/files/2025-12/FIPHFP25_Guide%20Politique%20Handicap_BD3.pdf



2/ Proposition d'une méthodologie adaptable aux employeurs publics et privés

- 1.1 Le cadrage de la démarche
- 2.2 L'état des lieux statistique et qualitatif
- 2.3 L'élaboration du plan d'actions



Evaluer et élaborer sa politique handicap : les étapes

1. Lancement de la démarche et mobilisation

Acteurs à mobiliser / exemples de bonnes pratiques

- Élus et personnels de direction**
groupes de travail destinés à définir la stratégie et les attendus
- Partenaires sociaux**
GT dédié (appui institutionnel, attentes, orientation)

Spécificité : en cas de conventionnement FIPHFP

Échanges avec le DTH

2. Réalisation d'un état des lieux quantitatif et qualitatif

Acteurs à mobiliser / exemples de bonnes pratiques

- Acteurs de la DRH** GT consacré au repérage des indicateurs utiles et des modalités de renseignement
- Agents** entretiens individuels à destination des TH et enquête type questionnaire
- Managers** entretiens collectifs et/ou individuels pour repérer les besoins & difficultés
- SST** entretiens individuels ou collectifs : repérage des besoins, process, outils à installer..
- Communication** GT consacré au volet santé et handicap
- Acheteurs** GT consacré à la commande publique

Spécificité : en cas de conventionnement FIPHFP

★ S'appuyer sur les outils d'auto-diagnostic existants

Rédaction de l'état des lieux quantitatif et qualitatif



3. Formalisation du plan d'actions

Acteurs à mobiliser / exemples de bonnes pratiques

- Organiser des groupes de travail** thématiques et pluridisciplinaires
- Associer les élus et directeurs** à la définition des actions et non uniquement les arbitrages
- Créer un comité ad hoc** pour définir les besoins à venir

1. Structuration de la politique handicap
2. Maintien dans l'emploi
3. Communication – formation – sensibilisation
4. Recrutement
5. La commande publique
6. L'accessibilité numérique

Spécificité : en cas de conventionnement FIPHFP

Dossier complet de conventionnement

Projections financières sur 4 ans

Passage en comité d'engagement

Passage en comité local



2/ Proposition d'une méthodologie adaptable aux employeurs publics et privés

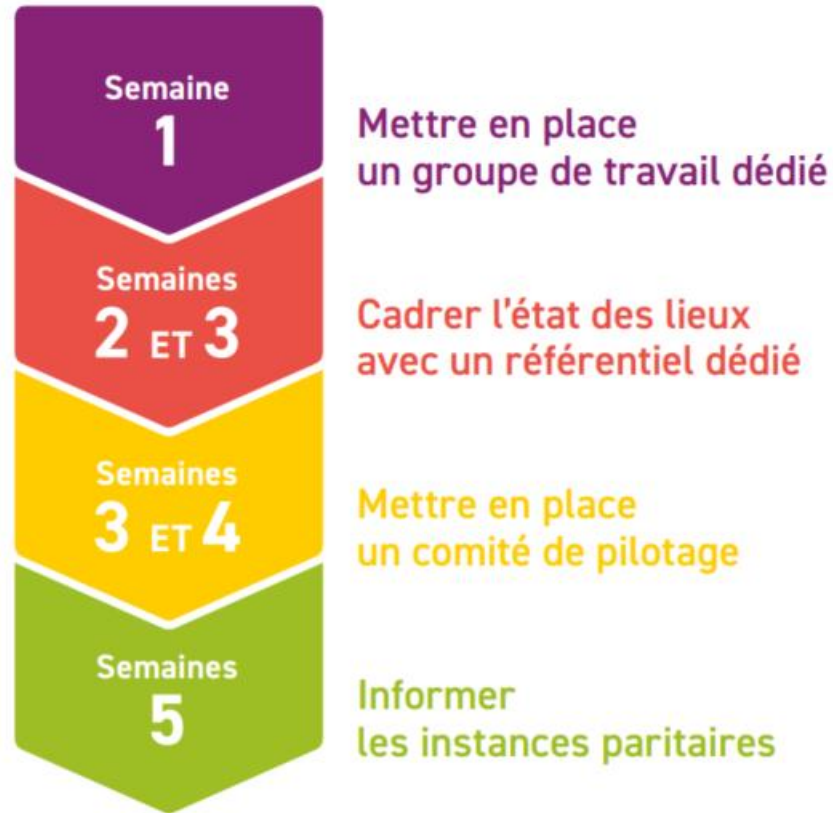
1.1 Le cadrage de la démarche

2.2 *L'état des lieux statistique et qualitatif*

2.3 *L'élaboration du plan d'actions*



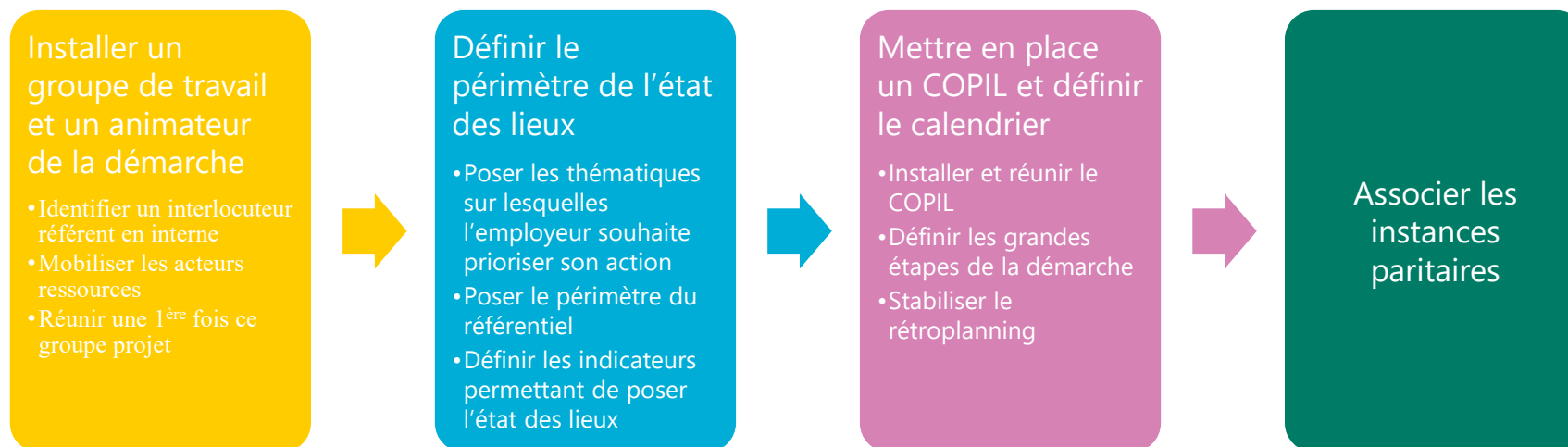
Phase 1 : le cadrage de la démarche





Phase 1 : le cadrage de la démarche

- La phase de cadrage s'articule autour des étapes suivantes :





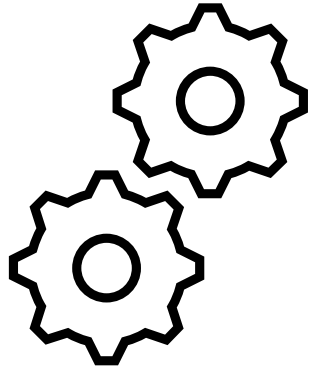
Phase 1 : le cadrage de la démarche



- **Zoom : élaborer le référentiel d'évaluation**



Phase 1 : le cadrage de la démarche



- En cas de conventionnement :





Phase 1 : le cadrage de la démarche



Retour d'expérience : le Département du Tarn





2/ Proposition d'une méthodologie adaptable aux employeurs publics et privés

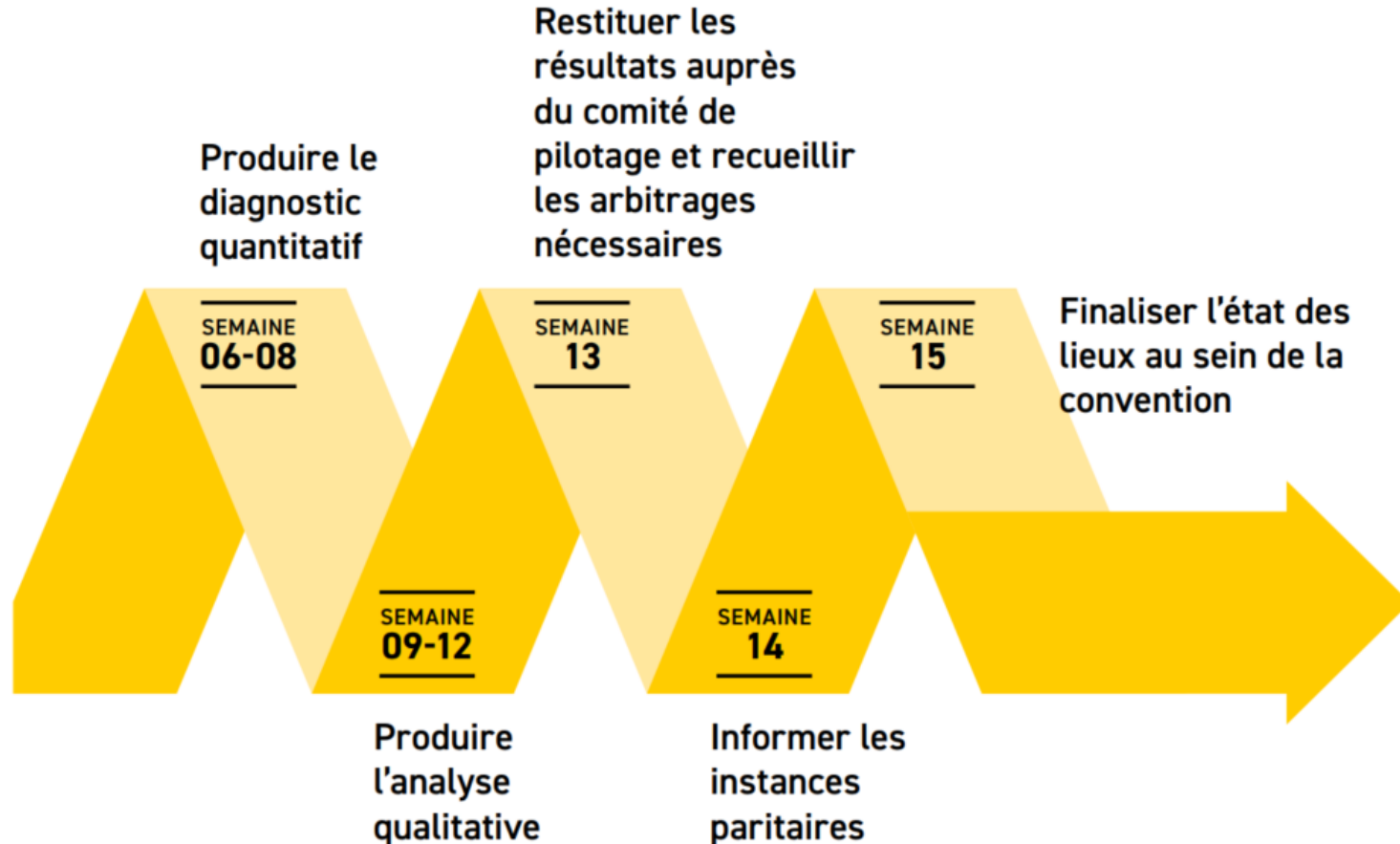
1.1 Le cadrage de la démarche

2.2 L'état des lieux statistique et qualitatif

2.3 L'élaboration du plan d'actions



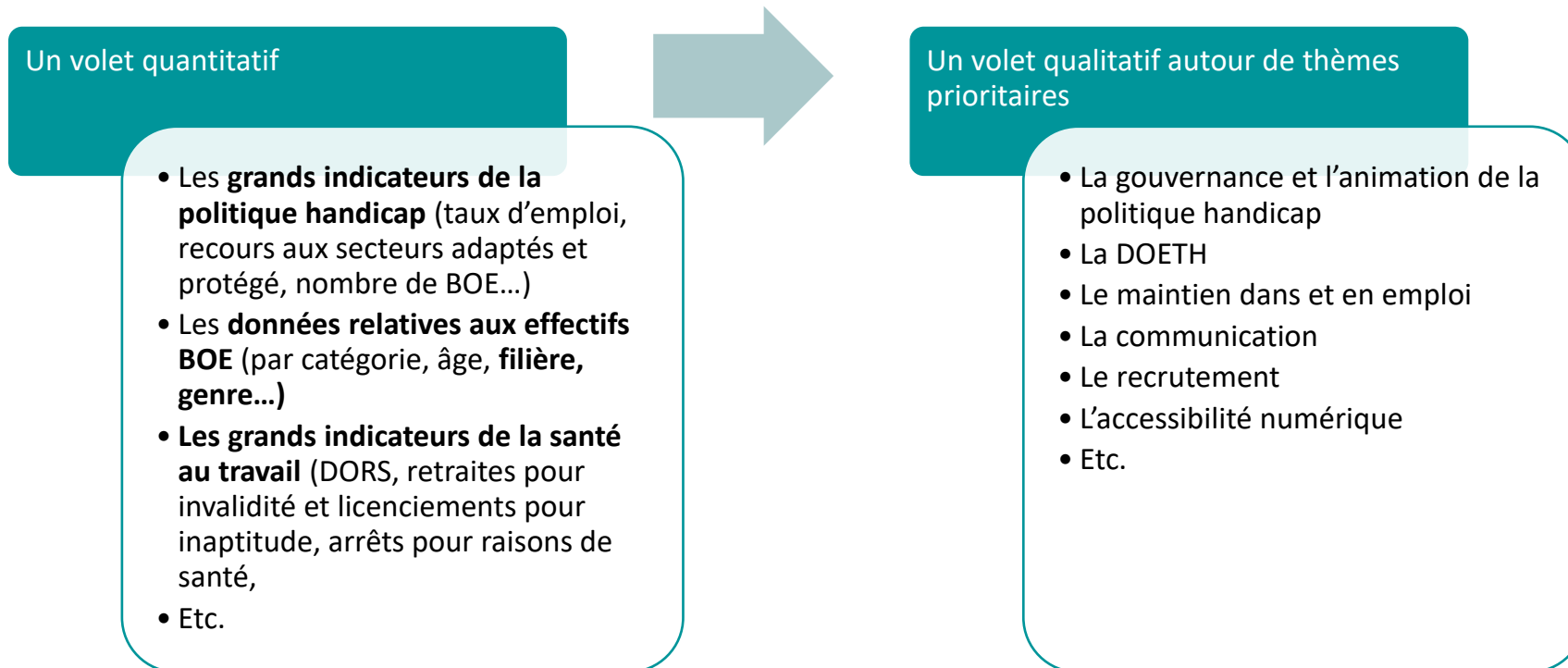
Phase 2 : réaliser l'état des lieux statistique et qualitatif





Phase 2 : réaliser l'état des lieux statistique et qualitatif

- Un **diagnostic** doit pouvoir s'appuyer sur **deux axes** :

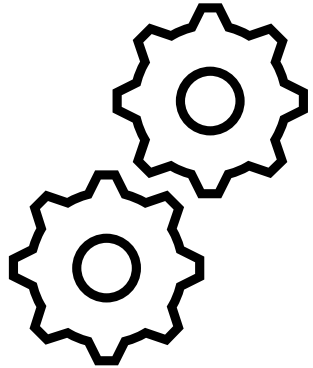


Phase 2 : réaliser l'état des lieux statistique et qualitatif

- Les étapes de finalisation du diagnostic s'articulent enfin autour des étapes suivantes :



Phase 2 : réaliser l'état des lieux statistique et qualitatif



- En cas de conventionnement :



- *Zoom sur les annexes 5 et 6 du guide*



Phase 2 : réaliser l'état des lieux statistique et qualitatif



Retour d'expérience : le Département du Tarn





2/ Proposition d'une méthodologie adaptable aux employeurs publics et privés

1.1 Le cadrage de la démarche

2.2 L'état des lieux statistique et qualitatif

2.3 L'élaboration du plan d'actions



Phase 3 : Produire le plan d'actions et réaliser les projections financières

- L'élaboration de la politique handicap suit un schéma relativement structuré :
 - Définir les **grandes orientations de la politique handicap**, en s'appuyant sur les éléments clés issus du diagnostic et en ciblant les thématiques sur laquelle l'employeur souhaite s'engager :



- Une fois les thématiques arrêtées, des **temps de travail en interne** peuvent être organisées pour **définir les actions à mettre en œuvre**, le rétroplanning, et le pilote de chaque action.
- Le guide identifie des **pistes** pour chaque axe afin de faciliter les réflexions !

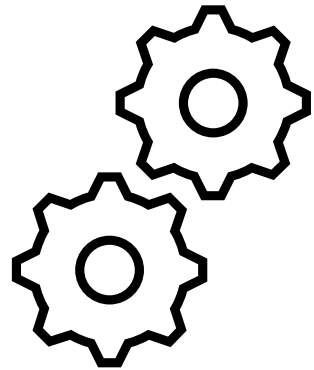


Phase 3 : Produire le plan d'actions et réaliser les projections financières

- Une fois les orientations définies, il est nécessaire de les formaliser au sein d'un document dédié et d'en faire la présentation au sein du **comité de pilotage** puis aux **partenaires sociaux**.
- Ces deux instances permettront ainsi de procéder aux ajustements utiles et de **stabiliser les arbitrages** du plan d'actions de la future politique handicap / convention FIPHFP.
- La fiche action peut comporter les items classiques :
 - *Nom de l'action*
 - *Niveau de priorité (sur 5 par exemple)*
 - *Calendrier*
 - *Descriptif*
 - *Pilote*
 - *Indicateurs (de suivi, réalisation, ...)*
 - *Etc.*



Phase 3 : Produire le plan d'actions et réaliser les projections financières



En cas de conventionnement :





Phase 3 : Produire le plan d'actions et réaliser les projections financières



Retour d'expérience : le Département du Tarn





Phase 3 : Produire le plan d'actions et réaliser les projections financières

LE PLAN D' ACTIONS



AXE 1

Le recrutement des travailleurs en situation de handicap et notamment l'apprentissage



AXE 2

Le reclassement et la reconversion des personnes déclarées inaptes

AXE 3

Le maintien dans l'emploi

AXE 4

La formation des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs en situation de handicap

AXE 5

La communication, l'information et la sensibilisation au handicap de l'ensemble des collaborateurs

AXE 6

L'accessibilité numérique



Questions / réponses



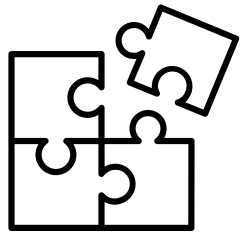
Vos questions



Conclusion



Conclusion



Les **clés de réussite** pour mettre en place une politique handicap



Pour aller plus loin



<https://www.agefiph.fr/>



<https://fiphfp.fr/>



Vos contacts

Pierre Jolidon



pierre.jolidon@amnyos.com



07.76.96.20.54

*Merci pour votre **attention** !*